

***DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU***

D -20060520

Direction Générale des Affaires Culturelles. Legs Domergue.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

La Cour de cassation, par son arrêt du 14 septembre 2006, a rendu définitifs le jugement du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux du 13 novembre 2001 et l'arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux du 18 octobre 2004 qui faisaient droit à la requête des héritiers DOMERGUE tendant à l'attribution en leur faveur des tableaux légués par René DOMERGUE à la Ville de Bordeaux par testament rédigé le 4 mars 1981.

Cette décision de justice fait obligation à la Ville de Bordeaux de remettre aux héritiers les oeuvres d'art visées par le jugement, dont la liste vous est précisée en annexe. Cette démarche nécessite préalablement, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 2 mai 2002 pris en application de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, que soit prononcée la radiation de l'inventaire du Musée des Beaux-Arts des 174 tableaux légués par René DOMERGUE, leur inscription étant indue après l'arrêt de la Cour de cassation.

La Ville de Bordeaux ne peut que prendre acte de cette décision qui prive le patrimoine communal d'une collection d'intérêt majeur, à laquelle beaucoup de nos concitoyens sont attachés, et qui a été à de multiples reprises exposée, en tout ou partie, tant dans notre ville qu'en France et à l'étranger.

Elle doit toutefois se plier à la décision rendue en dernier ressort, après sept années de complexes débats juridiques, dont les termes et les enjeux, pour l'information du Conseil Municipal, sont rappelés dans le rapport attaché à cette délibération.

Dans ces conditions, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'autoriser le Maire à retirer de l'inventaire du Musée des Beaux-Arts les 174 œuvres désignées en annexe pour restitution aux héritiers requérants.

## ANNEXE

### Historique du Legs Domergue

Monsieur René DOMERGUE, frère du peintre bordelais Jean-Gabriel DOMERGUE a souhaité léguer, par testament du 4 mars 1981, l'ensemble des tableaux en sa possession le jour de son décès à la Ville de Bordeaux et à son Musée des Beaux-Arts.

Parallèlement à cette démarche testamentaire, Monsieur DOMERGUE faisait de son vivant donation à la Ville de 34 tableaux, dont Renoir, Bonnard, Vlaminck, Valtat, Marquet, donation acceptée par le Conseil Municipal par délibération du 6 juin 1983. Cette donation n'a pas fait l'objet de contestation et demeure la propriété de la Ville.

#### **I – Le testament de René DOMERGUE**

René DOMERGUE, décédé le 24 avril 1988, légua à la Ville 178 tableaux de maîtres, essentiellement de la période post-impressionniste. Cependant, seules 174 œuvres ont été récupérées par la Ville de Bordeaux et inscrites à l'inventaire du Musée des Beaux-Arts. (cf. annexe).

Son testament comportait un autre volet qui attribuait à la Ville de Bordeaux la moitié du domaine Feytit-Clinet à Pomerol, l'autre moitié étant détenue en indivision par un copropriétaire, Monsieur CHASSEUIL, afin que soit créée sous l'égide de la Ville une fondation destinée à réunir les œuvres de Jean-Gabriel DOMERGUE. Cette disposition est rédigée comme suit :

*« J'offre, en outre, la part qui me revient du domaine Feytit-Clinet – la moitié du domaine par conséquent – à la Ville de Bordeaux afin qu'elle crée une fondation Jean-Gabriel DOMERGUE où seront rassemblées les œuvres de mon frère aîné offertes par moi et par d'autres donateurs. »*

Selon la volonté de René DOMERGUE, la remise des tableaux légués à sa ville natale répondait clairement au vœu de les voir rassemblés au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux, afin d'éviter toute dispersion de la collection qu'il avait patiemment rassemblée.

Complémentairement, ce dernier souhaitait la création d'une fondation dont l'objet était de réunir et de mettre en valeur les tableaux peints par Jean-Gabriel DOMERGUE en possession présente et à venir du Musée des Beaux-Arts, et dont la dotation initiale serait tirée de la vente du domaine viticole entré en possession de la Ville. René DOMERGUE agissait en cela en parfait mécène, souhaitant consacrer sa collection au service public de la culture et à l'intérêt général.

#### **II – L'action de la Ville**

Par délibération du 29 juillet 1991, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux autorisait son Maire « a accepter le legs fait à la Ville par René DOMERGUE, à créer la fondation, dénommée : « Fondation Bordeaux Jean-Gabriel DOMERGUE » à donner les biens ci-dessus énumérés à la Fondation ..., adopter les statuts, désigner trois représentants de la Ville au conseil d'Administration, autoriser la signature de tout les documents (y) afférents ».

Le legs a été délivré le 5 janvier 1993 à la Ville par M. Jean LARUE héritier de M. Domergue.

Malheureusement, la fondation a tardé à voir le jour pour diverses raisons :

- Le texte du testament ne paraît nullement créer de lien consubstantiel et nécessaire entre le legs des tableaux et la création de la fondation ;

- En l'état de la législation, la création d'une fondation de plein exercice paraît délicate en raison du caractère restrictif de son objet. La Ville envisage en conséquence d'étendre l'objet de la fondation et décide en plein accord avec Monsieur LARUE, héritier de René DOMERGUE, l'aménagement des compétences initiales en « étendant le champ d'intervention prévu par le testament aux manifestations pouvant être organisées sur l'œuvre de Jean-Gabriel DOMERGUE et la période historique durant laquelle celle-ci a été créée » (délibération du 10 mai 1993) ;

- A ces interrogations résultant de la difficulté à assurer la viabilité juridique de la fondation, se sont rajoutées les conséquences de l'action judiciaire intentée contre la Ville par M. Chasseuil co-proprétaire de la propriété Feytit-Clinet, aux fins d'être désigné comme acheteur prioritaire de la partie léguée à la Ville, retardant de ce fait la création d'une fondation en l'absence de dotation financière nécessaire à son fonctionnement.

Monsieur Chasseuil ayant obtenu après de nombreuses péripéties gain de cause auprès des tribunaux, la Ville ne lui cède sa part qu'à la fin de 1997 pour la somme de 5 050 000 francs. Elle entreprend dès lors de constituer la fondation. Après plusieurs études examinant les contraintes juridiques et financières liées à la mise en place d'une fondation de plein exercice, elle opte pour le principe d'une fondation abritée au sein de la Fondation de France, à laquelle est remis le produit de la vente Feytit-Clinet. (Délibération du 25 avril 2000 adoptée à l'unanimité). La Ville pense alors avoir répondu au vœu de René DOMERGUE.

### **III – Le recours des héritiers contre la Ville. Les arrêts du Tribunal de Grande Instance et de la Cour d'Appel de Bordeaux**

Monsieur LARUE, héritier de René DOMERGUE, qui a toujours entretenu d'excellentes relations avec la Ville, décède en 1994. Ses héritiers en leur qualité d'ayants-droit, décident alors de contester la mise en œuvre des dispositions testamentaires de René DOMERGUE et exercent un recours auprès du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux au motif que le legs des 174 tableaux était nécessairement lié à la création de la fondation, souhaitée par René DOMERGUE.

Commence alors une longue bataille juridique entre la Ville et les héritiers requérants qui ne prendra fin qu'avec l'arrêt de la Cour de Cassation du 14 septembre 2006.

Le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, par jugement du 13 novembre 2001 donne raison aux arguments des héritiers. Le juge conteste l'interprétation de la Ville de Bordeaux en estimant que « Monsieur René DOMERGUE a bien entendu léguer à la Ville de Bordeaux ses tableaux à la condition déterminante et impulsive de sa libéralité, que ceux-ci et d'autres œuvres de Jean-Gabriel DOMERGUE donnés par la suite, soient rassemblés au sein de la Fondation Jean-Gabriel DOMERGUE. »

Le tribunal estime en outre que la fondation abritée au sein de la Fondation de France ne pourra, du fait de la modestie de sa dotation subvenir au fonctionnement de la fondation et que son objet ne correspond pas à l'objet de la fondation de plein exercice voulu par le légataire. Le tribunal ordonne en conséquence la restitution des tableaux et le reversement aux héritiers du produit de la vente de Feytit-Clinet.

Ce jugement laisse fort surpris les juristes et conseils de la Ville. La lecture du testament ne laisse en effet nullement entendre que le legs de tableaux soit conditionné à la création de la fondation. A aucun moment d'autre part, René DOMERGUE n'a souhaité intégrer dans la fondation les tableaux autres que ceux peints par Jean-Gabriel DOMERGUE (soit 8 sur 178) qu'il léguait à la Ville. Le jugement paraît de ce fait entaché d'une erreur de droit manifeste.

La Ville fait donc appel du jugement du Tribunal de grande Instance pour la partie du jugement ordonnant la restitution des tableaux estimant que le legs de M. René DOMERGUE comportait deux parties distinctes et dissociables : les tableaux d'une part, et la fondation d'autre part.

La Ville a ainsi, à l'issue de ce jugement, restitué aux héritiers le montant de la dotation de la Fondation.

La Cour d'Appel de Bordeaux, dans son arrêt du 18 octobre 2004 confirme toutefois la décision de première instance, réitérant le principe d'un legs unique et la présence d'un lien consubstantiel entre le legs de tableaux et la création de la fondation. La Cour estime par ailleurs que la non contestation de la décision de restituer aux héritiers le produit de la vente Feytit-Clinet valait acquiescement par la Ville à la révocation du legs.

La Ville se pourvoit alors en cassation. L'arrêt de la Cour de Cassation du 9 novembre 2006 confirme la décision de la Cour d'Appel de révocation du legs. Les juges de la Cour de Cassation, sans effectuer d'analyse au fond de la question et particulièrement la conformité de la décision de la Cour d'Appel avec la volonté de René DOMERGUE, s'en tiennent à des questions de formalisme juridique pour confirmer l'arrêt du juge de première et de deuxième instance.

#### IV – Pourquoi la révocation du legs ?

La Ville, à l'issue de l'arrêt de la Cour de Cassation, se trouve dans l'obligation de restituer les 174 tableaux objets du legs de René DOMERGUE ; Cela en contradiction avec la volonté du donateur de donner à la Ville de Bordeaux la totalité d'une collection dont il voulait empêcher la dispersion. Les jugements successifs prononcés à l'encontre de la position de la Ville se sont basés sur le postulat très critiquable de l'indivisibilité des dispositions testamentaires de René DOMERGUE et du conditionnement du legs des tableaux à la création d'une fondation.

Quelle est la responsabilité de la Ville dans la conduite de cette affaire ? Force est de constater que certaines maladresses de formulation ont été commises, conduisant les juges à fonder une interprétation des faits étrangère à celle de la Ville.

La première maladresse tient à la formulation de certaines parties des délibérations relatives au legs qui rassemblent don des tableaux et don du domaine dans un ensemble unique. La délibération du 29 juillet 1991 « accepte **le legs** fait à la Ville de Bordeaux par René DOMERGUE ». La délibération du 10 mai 1993 évoque « le legs de René DOMERGUE constitué d'une collection d'œuvres d'art (...) et de la moitié du domaine de Feytit-Clinet ». Elle ajoute que « la libéralité de Monsieur DOMERGUE était assortie de l'obligation de fonder une fondation », constat qui ne relevait absolument pas ni de l'esprit ni de la lettre du testament.

Les juges en ont conclu que la Ville se liait de la sorte à l'interprétation faisant valoir l'existence d'un seul legs et contractait une obligation de création d'une fondation qui n'apparaissait pas dans le testament.

Un deuxième problème a trait aux interrogations portant sur la nature et l'étendue des compétences de la fondation. La délibération du 19 juillet 1991 évoque la possibilité de créer une fondation à objet étendu.

*« Je vous propose que le but de la Fondation soit d'assembler les œuvres de Jean-Gabriel DOMERGUE, conformément à la volonté du testateur mais aussi de développer le mécénat de toute personne physique ou morale et, en particulier, des acteurs économiques de la région en faveur des activités culturelles et artistiques susceptibles de développer la diffusion des connaissances et l'enrichissement des collections publiques ».*

Cette hésitation sur la forme et la compétence de la fondation, conjuguée aux démêlés judiciaires avec le copropriétaire du Château Feytit-Clinet, n'a pas permis la mise en place

effective, jusqu'en 2000, de celle-ci. Il convient d'ajouter qu'à cette époque, la reconnaissance de l'utilité publique d'une fondation était malaisée à requérir, et que l'objet précisé dans le testament de René DOMERGUE paraissait trop circonscrit pour fonder juridiquement son existence. Sans doute eût-il été plus prudent de refuser en 1991 le legs de Feytit-Clinet et le projet de fondation qui lui était attaché, en ne conservant que la première partie du legs constitué par le don des tableaux.

La Ville a subi les effets d'un testament à la formulation ambiguë, d'une approche juridictionnelle qui s'est prononcée sur la forme bien plus que sur le fond, car la volonté de René DOMERGUE était bien de donner au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux la très riche collection qu'il avait constituée.

Séance du lundi 27 novembre 2006

1	Anonyme	<i>Femme asiatique en costume d'apparat</i>
2	Anonyme	<i>Jeune femme asiatique</i>
3	Anonyme français XIX <sup>ème</sup>	<i>Trophées de chasse</i>
4	Anonyme français XVIII <sup>ème</sup>	<i>Portrait de jeune fille</i>
5	Anonyme français XX <sup>ème</sup>	<i>Les jardins des Tuileries</i>
6	Anonyme français XX <sup>ème</sup>	<i>Chantier à Paris (dit Paysage à la barrière)</i>
7	Anonyme français XX <sup>ème</sup>	<i>Nature morte</i>
8	Anonyme français XX <sup>ème</sup>	<i>Paysage avec peupliers</i>
9	Anonyme français XX <sup>ème</sup>	<i>Danseuse</i>
10	Anonyme français XX <sup>ème</sup>	<i>Paysage avec bâtisse</i>
11	Anonyme italien XVIII <sup>ème</sup>	<i>Scène de bal</i>
12	Anonyme XIX <sup>ème</sup>	<i>Portrait de femme assise un livre à la main</i>
13	Anonyme XX <sup>ème</sup>	<i>L'attelage</i>
14	Anonyme XX <sup>ème</sup>	<i>Les grands pins</i>
15	Anonyme XX <sup>ème</sup>	<i>Intérieur au buffet rouge (dit Intérieur de pagode sur la liste de la prisée?)</i>
16	Anonyme XX <sup>ème</sup>	<i>Femme allongée à l'ombrelle</i>
17	Anonyme XX <sup>ème</sup>	<i>Port de pêche avec voilier</i>
18	Anonyme XX <sup>ème</sup>	<i>Assemblée familiale</i>
19	Anonyme XX <sup>ème</sup>	<i>Nature morte aux fruits</i>
20	Anonyme XX <sup>ème</sup>	<i>Chez la modiste</i>
21	Anonyme XX <sup>ème</sup>	<i>Silhouette féminine</i>
22	ANTRAL, Louis Robert	<i>Rue de village</i>
23	ARDENNE, (dit) Lucien CAS	<i>Les usines</i>
24	ASSELIN, Maurice	<i>Ros Braz sur l'Aven</i>
25	BENN	<i>Portrait d'homme</i>
26	BERTRAM, Abel	<i>Paysage aux meules</i>
27	BERTRAM, Abel	<i>Marine</i>
28	BESTION, P.	<i>Place des Vosges</i>
29	BEZOMBES, Roger	<i>Le chapeau du Cardinal</i>
30	BLOND, Maurice	<i>Femme en pied, de dos</i>
31	BOBERMANN, Voldemar	<i>Personnages sous un porche</i>
32	BOUILLOT, Jean-Maurice	<i>Village sous la neige</i>
33	BOUTET, (?)	<i>Nature morte aux huîtres</i>
34	BRUNSEY, (?)	<i>Village</i>
35	CARDENNE, (?)	<i>Femme nue assise</i>
36	CHABAUD, Auguste	<i>Sur la route</i>
37	CHABAUD, Auguste	<i>Scène d'intérieur (1F la passe)</i>
38	CHARMY, Emilie	<i>Vase de fleurs</i>
39	CHARMY, Emilie	<i>Fleurs dans un vase</i>
40	COMMERE, Jean	<i>Femme nue de dos</i>
41	COMMUNAL, Jean	<i>Nature morte</i>
42	COUTY, Jean Frédéric	<i>Profil de jeune garçon</i>
43	COUY, Jean-François-Alexandre	<i>Composition</i>
44	DENIS, Maurice	<i>Vue de temples</i>
45	DESPARMET FITZ-GERALD, Xavier	<i>Bord de rivière</i>

*Séance du lundi 27 novembre 2006*

46	DOMERGUE, Jean Gabriel	<i>Scène d'intérieur avec trois personnages</i>
47	DOMERGUE, Jean Gabriel	<i>Portrait de jeune homme</i>
48	DOMERGUE, Jean Gabriel	<i>Scène religieuse</i>
49	DOMERGUE, Jean Gabriel	<i>La Déposition de croix</i>
50	DOMERGUE, Jean Gabriel	<i>Le lavoir</i>
51	DOMERGUE, Jean Gabriel	<i>Jeune femme dans un intérieur</i>
52	DOMERGUE, Jean Gabriel	<i>Jeune femme dans un intérieur</i>
53	DOMERGUE, Jean Gabriel	<i>Paysage</i>
54	DUFRENOY, Georges	<i>Le pont du Rialto</i>
55	DURENNE, Eugène-Antoine	<i>Paysage</i>
56	EMERIC, pseudonyme de VAGH-WEINMANN Emeric	<i>Paysage dans la tourmente</i>
57	ESPAGNAT, Georges d'	<i>Les blés roux</i>
58	ESPAGNAT, Georges d'	<i>La terrasse de Saint-Cloud</i>
59	ESPAGNAT, Georges d'	<i>Le jardin du Luxembourg</i>
60	ESPAGNAT, Georges d'	<i>Nature morte aux pommes</i>
61	ESPAGNAT, Georges d'	<i>Femme nue et cavaliers</i>
62	EVRAUD, Louis	<i>Barques à Gravelines</i>
63	FEGUIDE, Marcel	<i>Portrait de femme - Au marché</i>
64	FRIESZ, Othon	<i>Paysage. La route</i>
65	GRUNOY, Georges	<i>Paysage avec usines (?)</i>
66	GRUNOY, Georges	<i>Nature morte</i>
67	GUERIN, André	<i>Le pont</i>
68	GUERRIER, (?)	<i>Montagnes sous la neige</i>
69	GUILLAUMIN, Armand	<i>Les grands arbres</i>
70	H.E.C. Cachet d'Atelier	<i>Femme nue et chèvre</i>
71	HAYDEN, Henri	<i>Vase de fleurs</i>
72	HILDENBRANDT, Annelise	<i>Jeune fille méridionale</i>
73	HINKINS, Alexandre	<i>Paysage</i>
74	JOHNSON, J.	<i>Vue d'Ibiza</i>
75	KEOU, Nishimura	<i>Composition</i>
76	KERG, Théo	<i>Femme à la fenêtre</i>
77	KROL, Abram	<i>Nature morte</i>
78	KUNTZ, Marcelle	<i>Femme nue penchée</i>
79	KUNTZ, Marcelle	<i>Composition</i>
80	LA VERNEDE, André	<i>Jouets</i>
81	LAPRADE, Pierre	<i>Paysage</i>
82	LEBASQUE, Henri	<i>Femme et enfant</i>
83	LEBOURG, Charles Albert	<i>Les bords de la Seine</i>
84	LEMPRIERE, Helen	<i>Guerriers aborigènes</i>
85	LEPRAND, Alex (?)	<i>Portrait de fillette</i>
86	LESIEUR, Pierre	<i>Paysage - Village et champs dorés</i>
87	MAINSSIEUX, Lucien	<i>Paysage</i>
88	MAINSSIEUX, Lucien	<i>Vue d'Afrique</i>
89	MANGUIN, Henri-Charles	<i>Femme nue assise</i>
90	MARQUET, Albert	<i>Les Tramways à Vienne</i>
91	MARTIN, Henri	<i>Barques échouées</i>



*Séance du lundi 27 novembre 2006*

92	MAUFRA, Maxime	<i>Le chaland devant Oudon</i>
93	MAUFRA, Maxime	<i>Chemin de la ferme dans les montagnes des Maures (Var)</i>
94	MAUFRA, Maxime	<i>Bord de mer avec village et champs</i>
95	MAZOT, Louis	<i>Nature morte, fruits ou champignons dans un panier</i>
96	MAZOT, Louis	<i>Composition à l'escalier</i>
97	MENARD, Marie Auguste René Emile	<i>Femme nue debout</i>
98	MERTENS, Stella	<i>Nature morte au crabe</i>
99	MONGILLAT, Janine	<i>Jardin sous la pluie</i>
100	Monogrammiste BL	<i>Femme et enfant</i>
101	MORVAN, Georges Frédéric	<i>Portrait de jeune garçon en pied</i>
102	MOTTET, Yvonne	<i>Nu inachevé</i>
103	MUHL, Roger	<i>Paysage aux meules de foin</i>
104	NATHAN, Georgette	<i>Les barques</i>
105	NESSI, Marie-Lucie	<i>Paysage</i>
106	ORIACH, Xavier	<i>Nature morte</i>
107	ORIACH, Xavier	<i>Nature morte</i>
108	P. M. Monogramme	<i>Portrait d'homme en pied</i>
109	POUGNY, Jean	<i>Paysage de Paris (La ligne de chemin de fer)</i>
110	POUGNY, Jean	<i>La calèche</i>
111	PUY, Jean	<i>Nu assis</i>
112	PUY, Jean	<i>Lus-La-Croix-Haute</i>
113	PUY, Jean	<i>Le peignoir rose</i>
114	PUY, Jean	<i>Nu aux bas roses</i>
115	PUY, Jean	<i>Intérieur au vase bleu</i>
116	PUY, Jean	<i>Vase de fleurs</i>
117	RAFFAELLI, Jean-François	<i>Repos sous les arbres</i>
118	RAZA, Sayed Haider	<i>Composition (Paysage)</i>
119	RAZA, Sayed Haider	<i>Le village. Le Conquet</i>
120	RAZA, Sayed Haider	<i>Champ de bataille</i>
121	RENOIR, Pierre Auguste	<i>Paysage aux fabriques</i>
122	RIBA-ROVIRA, François	<i>Nature morte</i>
123	RIERA, Albert	<i>Paysage</i>
124	ROLL, Alfred	<i>Homme nu à cheval</i>
125	ROSSO, Raymond	<i>Barques au port</i>
126	SEBIRE, Gaston	<i>Canard</i>
127	SEGAL, Simon	<i>Paysage de campagne au cheval</i>
128	SERRERO, Raoul	<i>Paysage</i>
129	SMITH, Alfred	<i>Le tramway</i>
130	SMOL, Bernard	<i>Jeune femme à l'ombrelle dans un sous-bois</i>
131	SOTOS BAYARD, T. (?)	<i>Portrait de jeune femme peignant</i>
132	TURVILLE, Serge de	<i>Femme et enfant</i>
133	VALTAT, Louis	<i>Voiliers au port</i>
134	VALTAT, Louis	<i>Portrait de femme</i>
135	VALTAT, Louis	<i>Femme et enfants près d'une barque</i>
136	VALTAT, Louis	<i>Les tulipes</i>
137	VALTAT, Louis	<i>Femmes à la fontaine</i>

Séance du lundi 27 novembre 2006

138	VALTAT, Louis	<i>Les maisons</i>
139	VALTAT, Louis	<i>La bouillabaisse</i>
140	VALTAT, Louis	<i>Le champ de blé - Normandie</i>
141	VALTAT, Louis	<i>Paysage avec maison</i>
142	VALTAT, Louis	<i>Paysage avec maisons - L'épouvantail</i>
143	VALTAT, Louis	<i>Jardin fleuri. Choisei</i>
144	VALTAT, Louis	<i>Paris. Vue de la place Constantin Pecqueur</i>
145	VALTAT, Louis	<i>Reflets dans l'eau</i>
146	VALTAT, Louis	<i>Le village. Le Conquet</i>
147	VALTAT, Louis	<i>Sur la plage</i>
148	VALTAT, Louis	<i>La neige, Rue de la Glacière</i>
149	VALTAT, Louis	<i>Le cargo</i>
150	VALTAT, Louis	<i>Village dans la montagne</i>
151	VALTAT, Louis	<i>Paysage - Nuages</i>
152	VALTAT, Louis	<i>Bord de mer au nuage mauve</i>
153	VALTAT, Louis	<i>L'heure de la sieste</i>
154	VALTAT, Louis	<i>Au bal</i>
155	VALTAT, Louis	<i>La barque</i>
156	VALTAT, Louis	<i>La belle coiffe</i>
157	VALTAT, Louis	<i>Le colporteur</i>
158	VALTAT, Louis	<i>Voiliers</i>
159	VALTAT, Louis	<i>Sur le pas de la porte</i>
160	VALTAT, Louis	<i>Dans la montagne (Paysage avec tour)</i>
161	VALTAT, Louis	<i>L'arbre au bord de la route</i>
162	VALTAT, Louis	<i>L'embarcadère</i>
163	VALTAT, Louis	<i>Les toits rouges</i>
164	VALTAT, Louis	<i>L'heure des confidences</i>
165	VALTAT, Louis	<i>Plaza de toros</i>
166	VALTAT, Louis	<i>Cueillette sous les arbres</i>
167	VALTAT, Louis	<i>Dans la montagne (Paysage avec arbres)</i>
168	VALTAT, Louis	<i>Coin des Pyrénées orientales</i>
169	VALTAT, Louis	<i>Village dans la montagne (Prats di Mollo)</i>
170	VALTAT, Louis	<i>Ramasseuses d'huîtres</i>
171	VALTAT, Louis	<i>Nu à la guitare</i>
172	VINAY, Jean	<i>Maisons à Saint-Germain</i>
173	WEISBUCH, Claude	<i>Femme nue</i>
174	WURSTENBERGER	<i>Bateaux échoués</i>

## ŒUVRES QUE LA VILLE N'A PAS RECUPEREE

175	LEVREL René	La Régate (introuvé)
176	Toile cubiste	Fonds rouge (très dégradée)
177	VAN GOGH Vincent	Affiche et non lithographie
178	RENOIR Pierre Auguste	Affiche et non lithographie

Une aquarelle de René LEVREL intitulée « La Régate » (inscrite en p. 10 de l'acte notarié n'est jamais entrée au Musée, une toile cubiste à fond rouge (inscrite en page 11, 2<sup>ème</sup> ligne) étant ruinée n'a jamais été récupérée, et deux lithographies, une de Van GOGH et une de RENOIR (mentionnées à la page 11) sont mentionnées par erreur puisqu'il s'agissait de deux affiches en tellement mauvais état que le Musée avait préféré ne pas les prendre.

**ADOpte A L'UNANIMITE**